

da, dans l'Ouest, de Greymac-Seaway Trust, en Ontario, et ils sont peut-être au courant des difficultés que connaît aujourd'hui Standard Trust, en Ontario. Je suis convaincue que les contribuables n'ont pas besoin qu'on leur rappelle ces événements. Ainsi, lorsque la Banque commerciale du Canada a connu des difficultés en 1985, les contribuables ont englouti environ 125 millions de dollars dans un programme devant sauver l'entreprise, mais elle a quand même fait faillite.

En tant que législateurs, nous avons le devoir de veiller à ce que les contribuables ne perdent pas d'argent en raison de la faillite d'institutions financières. Il nous incombe de protéger les Canadiens qui placent leur argent et leur confiance dans ces institutions et il faut veiller à la saine administration et à la stabilité des institutions financières voire, de l'ensemble de notre système financier.

Donc, le sujet de notre débat de ce soir est le même que celui que j'avais soumis à la Chambre le 1^{er} novembre dernier, soit que dans son rapport de 1990, le vérificateur général a déclaré que le surintendant des institutions financières a des améliorations à apporter dans un certain nombre de secteurs. Je n'en énumère que trois: le Bureau du surintendant ne prend pas toujours note de ses constatations après l'inspection d'une banque, d'une société de fiducie ou d'une compagnie d'assurance et, dans certains cas, il ne tient pas de dossier; il n'utilise pas à pleine capacité son nouveau système informatisé qui permettrait d'améliorer de beaucoup son efficacité; et, s'il inspecte, par exemple, une société de fiducie appartenant à une société commerciale, il n'a pas accès aux livres de cette société mère, même lorsque la santé financière de celle-ci peut mettre en péril la filiale. Ce dernier problème pourrait être éliminé par la mesure législative proposée, mais la lenteur du gouvernement à déposer le projet de loi pourrait bien avoir compromis la solvabilité d'au moins une société de fiducie.

• (1815)

Je sais qu'il ne me reste presque plus de temps, aussi je demande quelle solutions le gouvernement entend prendre pour régler les problèmes énumérés par le vérificateur général pour que le Canada ait le système financier le plus sûr du monde?

Mme Dorothy Dobbie (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, je suis heureuse de répondre à la question sur les mécanismes servant à protéger les déposants de nos institutions financières.

L'ajournement

La députée se réjouira d'apprendre que le principal objectif du Bureau du surintendant des institutions financières consiste à protéger les intérêts des déposants et ceux des porteurs de polices d'assurance en garantissant la viabilité des institutions financières et la stabilité du système financier canadien.

Par le truchement d'un réseau complexe, le bureau surveille les activités des institutions pour s'assurer qu'elles respectent les lois, règlements et lignes directrices qui les concernent et il recueille des données sur ces activités, afin d'élaborer de saines politiques de réglementation et d'évaluer les points forts et les faiblesses du système financier.

En ce qui touche les compagnies d'assurances sur la vie et d'assurances IARD, on a mis sur pied depuis un certain temps déjà une sorte de système d'alerte avancée pour ce qui est des institutions de dépôts régies par le gouvernement fédéral. Le Bureau du surintendant des institutions financières a élaboré un cadre de travail pour déterminer les problèmes qui pourraient surgir dans les institutions financières.

Des mesures sont prises en cette matière par suite de discussions tenues avec la haute direction de l'institution visée. Le secteur de la politique de réglementation du bureau se charge de déceler des tendances quant aux difficultés qui surgissent dans les institutions et en fait part aux inspecteurs.

Le Bureau du surintendant des institutions financières a étudié le rapport du vérificateur général et accepte de façon générale, ses recommandations. Dans sa réponse, M. McKenzie a souligné que ce travail était très avancé et que la mise en oeuvre était chose faite dans la plupart des domaines. Dans d'autres cas, il a tenu compte des recommandations dans sa planification.

La Société d'assurance-dépôts du Canada s'inquiète aussi des problèmes financiers possibles des institutions membres. C'est pourquoi la SADC travaille à mettre au point des normes qui favoriseraient les transactions et les pratiques financières bien équilibrées. Si des pratiques et des normes sont solidement établies par le gouvernement à l'intention des sociétés, et que les institutions membres les respectent, la fréquence des problèmes devrait diminuer, au bénéfice de tous les intéressés.

Le gouvernement fédéral a déposé, le 27 septembre dernier, un projet de loi qui confère au surintendant le pouvoir d'exiger que les actionnaires majoritaires des institutions financières lui fournissent de l'information. On propose aussi des règles détaillées pour interdire les transactions intéressées, ainsi que de nouvelles lignes directrices à l'intention des administrateurs. Ces mesures viennent s'ajouter à celles qui avaient été prises en 1987 dans le but de consolider le système de surveillance.